INTERVENTION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO <u>AU</u> PREPCOM II / NAIROBI du 14 au 16 AVRIL 2015.

« Présenté par M. POMBO JEAN CLAUDE, Directeur de l'Habitat. Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat ».

Mesdames et Messieurs, à vos Titres et Grades respectifs,

Au nom du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, nous nous devons de remercier le Secrétaire Général de la troisième Conférence sur l'HABITAT ainsi que les membres du Bureau du Comité Préparatoire pour les efforts qu'ils n'ont pu ménager pour aboutir à l'organisation du PREOPCOM 2.

Nos remerciements s'adressent également au Gouvernement de la République du KENYA pour l'accueil chaleureux qu'il nous a réservé.

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour affirmer que le Gouvernement de le R. D. Congo se rallie à la Déclaration faite par l'Egypte au nom du Groupe 77 et la Chine.

Madame la CO- Présidente,

Le premier Forum International sur les *Etablissements Humains* (HABITAT I) s'est tenu à Vancouver en 1976,là où les Nations ont discuté sur l'importance, le dynamisme et les enjeux futurs que présentait le phénomène d'urbanisation mondiale dans la seconde moitié du 20^e siècle.

Ce Forum a été une occasion de sensibiliser les Nations du monde pour une prise de conscience collective qui a conduit à une meilleure gestion des villes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain.

Plus tard, en 1996, à Istanbul, ce fut une seconde occasion pour toutes les Nations de discuter autour d'un thème central : "La ville", et d'établir le premier bilan des recommandations faites à Vancouver vingt ans plus tôt sur les villes.

A l'issue de ces deux Forums sur l'Habitat, il a été constaté que les pays du tiersmonde connaissaient un phénomène d'urbanisation rapide principalement en Afrique et que plus de la moitié de la population mondiale vivrait dans les villes aux années 2000. Cette situation a interpellé toutes les Nations du monde afin de mieux gérer les « Etablissements humains ».

La République Démocratique du Congo avait pris part aux deux Conférences internationales.

Le Gouvernement Congolais a donc été sensibilisé sur la bonne gestion du milieu urbain et la bonne gouvernance afin d'aboutir aux meilleures pratiques de gestion des villes Congolaises.

Les recommandations d'Istanbul furent très éloquentes et au lendemain de ces assises, le Gouvernement Congolais avait conçu un programme quinquennal d'amélioration des services urbains et de la gestion des villes.

Huit axes constituaient alors le programme des politiques de l'habitat à savoir :

- 1- La Meilleure gestion foncière
- 2- la Production de logements
- 3- L'Amélioration et protection de l'environnement
- 4- La Meilleure gestion urbaine et fourniture des services urbains
- 5- L'Appui à la création d'emplois
- 6- La Prise en compte des besoins des femmes
- 7- Le Développement social urbain
- 8- L'Aménagement du territoire et organisation du réseau urbain

Vingt années après la Conférence Habitat II, les Nations vont se retrouver à QUITO (EQUATEUR), en 2016, pour la Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain Durable (Habitat III).

A ce titre, un bilan mérite d'être fait afin d'évaluer, de mesurer les actions entreprises, jusqu'ici, par le Gouvernement Congolais et ses Partenaires au regard des recommandations du Programme Pour l'Habitat.

C'est dans ce sens que, dès l'année 2002, le Gouvernement de la R.D. Congo a élaboré et adopté un Plan d'Action Nationale pour l'Habitat déterminant les actions et pistes à suivre pour le droit à un logement convenable pour tous ainsi que pour l'émergence des Etablissements Humains durables.

A ce jour, notre projet de Rapport National Habitat III nous permet de renseigner ce qui suit :

1. S'agissant des questions démographiques :

Nous avons constaté que, depuis 2014, le taux d'urbanisation en RDC tend vers la croissance et les villes, sans investissement économique, ne créent pas d'emplois étant donné que les économies urbaines sont fondées sur les activités informelles. Le chômage frappe les jeunes, les personnes âgées, les femmes et les personnes vivant avec handicap.

2. S'agissant de la Politique Nationale sur le Développement Urbain,

Les problèmes que soulèvent ce secteur en RD Congo demeurent en premier lieu d'ordre juridico-administratif.

A ce sujet la RDC a besoin de procéder à la production des schémas d'orientation du sol des différentes contrées par l'affectation du sol urbain. L'enjeu étant la production d'une ville durable.

De ce point de vue, il est indispensable d'accélérer la mise en œuvre de la décentralisation à la base, pour permettre une application de l'aménagement du territoire qui passe par des décisions locales.

3. En termes de production de logement, d'accès à la terre et à la sécurité foncière, des efforts ont été accomplis.

Nous citerons, par exemple, le cas de la Ville Province de Kinshasa où se construisent:

- a. « La Cité de l'espoir », en cours de construction, qui apportera un soulagement à la population pour laquelle elle est destinée ;
- b. « La Cité de la Paix » qui est à pied d'œuvre ;
- c. « La Cité Maman Olive LEMBE-KABILA» qui est construite pour loger une population à faible revenu notamment les personnes avec handicap, les veuves et les orphelins;
- d. « La Cité du fleuve « ;
- e. « La Cité Oasis », qui offre près de 1000 unités d'habitations.

Toutefois, il en ressort une série de défis à relever, se rapportant au phénomène de bidonvilles, à l'accès au logement convenable pour tous, à l'eau potable, aux systèmes élémentaires d'assainissement et drainage, à l'énergie domestique et aux moyens de transport viables.

Il convient de relever ici que les Autorités locales en collaboration avec les Partenaires financiers sont appelées à conjuguer des efforts en vue de créer des villes Congolaises aux conditions d'habitabilité durables.

L'enjeu futur, pour les villes Congolaises, concerne la production ambitieuse de logements durables aux fins d'accueillir la population nouvelle et celle provenant de bidonvilles. Les besoins en logements sociaux étant énormes.

A cela s'ajoute la densification du maillage dans les villes congolaises, surtout à Kinshasa où l'offre en transport reste encore inadaptée à la demande.

4. Quant à l'économie urbaine et l'emploi,

Les défis majeurs auxquels est confrontée l'économie urbaine concernent la prédominance de l'économie informelle, la modicité des recettes fiscales, le faible taux d'exécution du budget d'investissement, les tracasseries administratives ainsi que la montée en puissance de trafics d'influence associée au non-respect de la loi dans le domaine de l'économie.

5. Enfin concernant l'environnement et le changement climatique, La RDC étant l'un des pays phares sur la question du changement climatique, nous sommes tout à fait d'accord sur les efforts que doivent accomplir les villes durables pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

Madame la Co-Présidente,

Nous ne saurons terminer notre intervention sans exprimer notre gratitude aux Gouvernements de la République Fédérale du Nigeria et de la République Française pour qui les appuis financiers vont nous permettre de remettre bientôt le Rapport National Habitat III pour la R.D. Congo

Nous vous remercions.